



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 06520

Numéro SIREN : 441 681 129

Nom ou dénomination : 5 EME ETAGE PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2017 sous le numéro de dépôt 86850



20170868502015

DATE DEPOT : 07/09/2017

N° DE DEPOT : 86850

N° GESTION : 2002B06520

N° SIREN : 441681129

DENOMINATION : 5 EME ETAGE PRODUCTION

ADRESSE : 5 passage Piver 75011 Paris

MILLESIME : 2015

.

5EME ETAGE PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €
Siège social : 5, passage piver 75011 Paris
R.C.S. PARIS B 441 681 129

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

08 SEP. 2017

86850

numéro de dépôt

PROCES - VERBAL
De l'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
Du 23 juin 2017

L'an Deux Mille Dix Sept, le 23 juin à 16 heures, les associés de la société 5EME ETAGE PRODUCTION se sont réunis, au siège social, pour l'Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la Gérance.

Sont présents

- Madame Florence METGE propriétaire de	46 parts
- Monsieur Gaël BORDIER, propriétaire de	49 parts
- Mademoiselle Jessica LAVENIR propriétaire de	5 parts

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts

Monsieur Gaël BORDIER, gérant de la société, est désigné comme président de séance.

Mr le Président fait observer à ses associés qu'il les a convoqués verbalement à la présente assemblée, en leur précisant l'ordre du jour et leur a remis en mains propres les documents comptables plus de 15 jours avant la présente réunion.

Qu'il a été dispensé par eux de l'envoi en recommandé prévu par la loi, ce que ceux-ci reconnaissent expressément.

Il constate que, tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau :

- l'inventaire, les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- le texte des résolutions qui seront mises aux voix.

Le président rappelle l'ordre du jour ainsi conçu :

- Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat

Monsieur le président donne lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et offre la parole aux associés.

ga.

Après un échange de vues et, plus personne ne demandant la parole, les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après audition du rapport de gestion de la gérance, l'assemblée des associés approuve ledit rapport, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dans la forme où ils lui ont été présentés.

L'assemblée des associés donne quitus au gérant pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice comptable de 12 168,58 euros réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comme suit :

- Autres réserves	2 168,58 euros
- Dividendes à distribuer	10 000 euros

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices

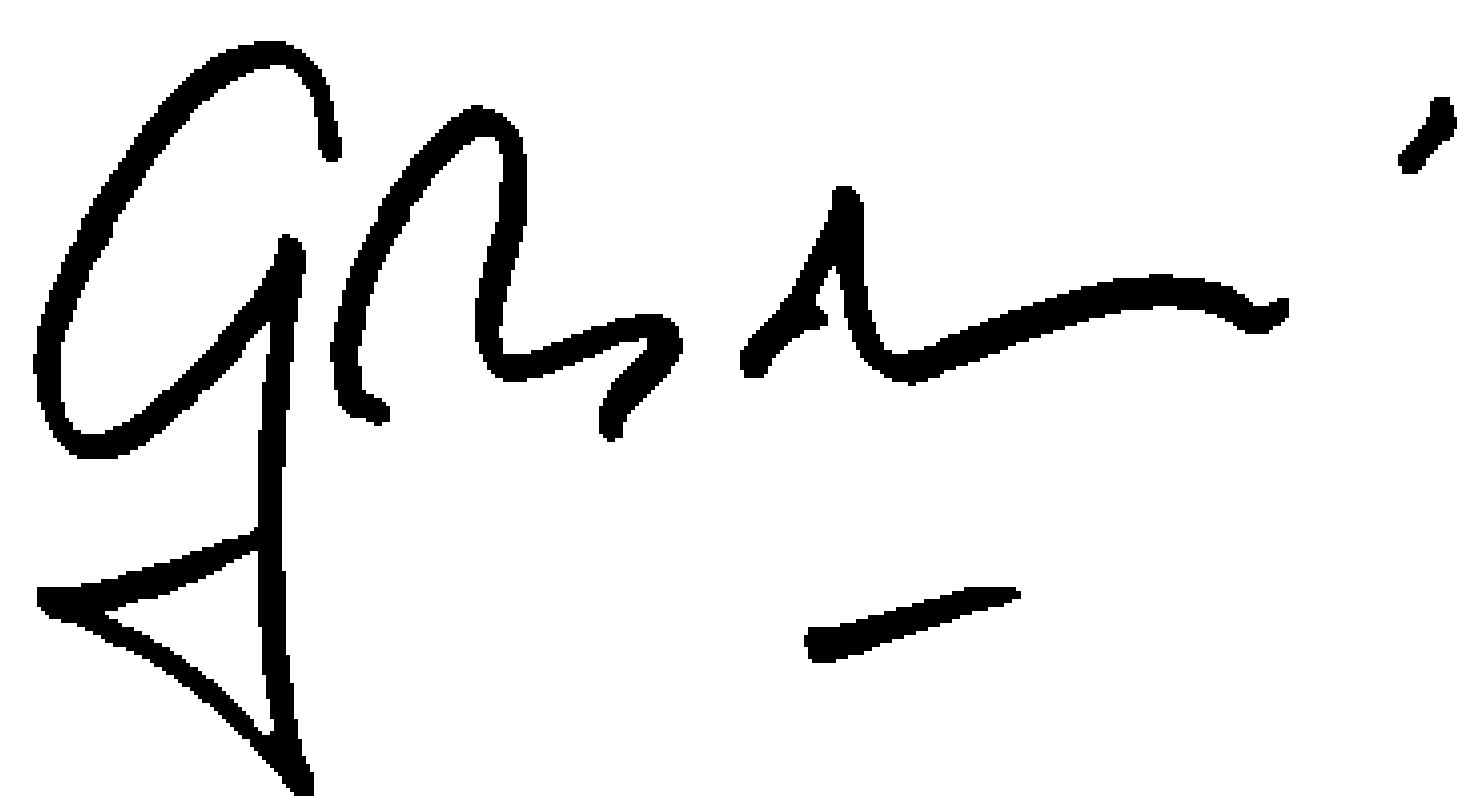
EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
31.12.2015	20 000	
31.12.2014	10 000	
31.12.2013	10 000	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Paris, le 23 juin 2017

G. BORDIER gérant



SEME ETAGE PRODUCTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000€
Siège social : 5, passage piver 75011 Paris
RCS Paris B 441 681 129

ASSEMBLEE DES ASSOCIES du 23 juin 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

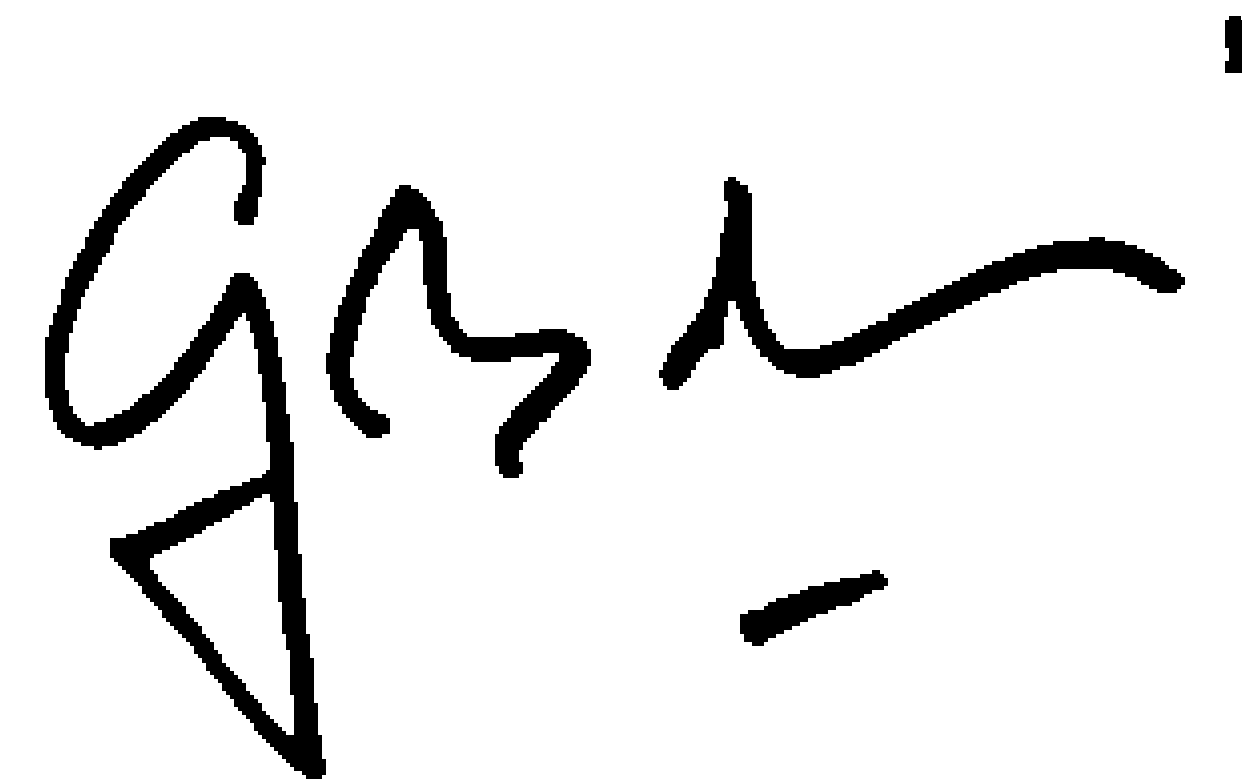
L'assemblée des associés, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice comptable de **12 168,58 euros** réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 comme suit :

- Autres réserves	2 168,58 euros
- Dividendes à distribuer	10 000 euros

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDE NET</u>	<u>AVOIR FISCAL</u>
31.12.2015	20 000	
31.12.2014	10 000	
31.12.2013	10 000	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



ASSEMBLEE DES ASSOCIES du 23 juin 2017

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé du 01/01/2016 au 31/12/2016.

1. MARCHE DE LA SOCIETE

L'exercice 2016 a été caractérisé par la production et la livraison des documentaires BATAILLE, RAPIDE & FURIEUX et OLIVIER SCHNEIDER, LA CASCADE MISE A JOUR. La société poursuit également la production exécutive d'émissions TV (V6 pour AB moteurs, Bandes annonces TiVi5 et STYLE pour TV5 Monde) ainsi que d'émissions pour le web (Mediapart). Elle a également produit des films institutionnels pour McLaren et Renault Trucks Defense.

Le chiffre d'affaires s'élève à 414 136 €.

2. PRESENTATION DES COMPTES – BILAN

Les produits d'exploitation s'élèvent à 523 942 €.

Les charges d'exploitation supportées par la société au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 517 647 €.

• Autres achats et charges externes	146 529 €
• Impôts, taxes	5 378 €
• Salaires et traitements	174 769 €
• Charges sociales	100 537 €
• Dotations aux amortissements	68 732 €
• Dotations aux provisions	- €
• Autres charges	21 702 €

3 – RESULTAT DE L'EXERCICE – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat courant avant impôt est de 14 268 € Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 12 168,58 €.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice comme suit :

- Autres réserves :	2 168,58 €
- Dividendes à distribuer	10 000 €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices

gn.

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDE NET</u>	<u>AVOIR FISCAL</u>
31.12.2015	20 000	
31.12.2014	10 000	
31.12.2013	10 000	

4 – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

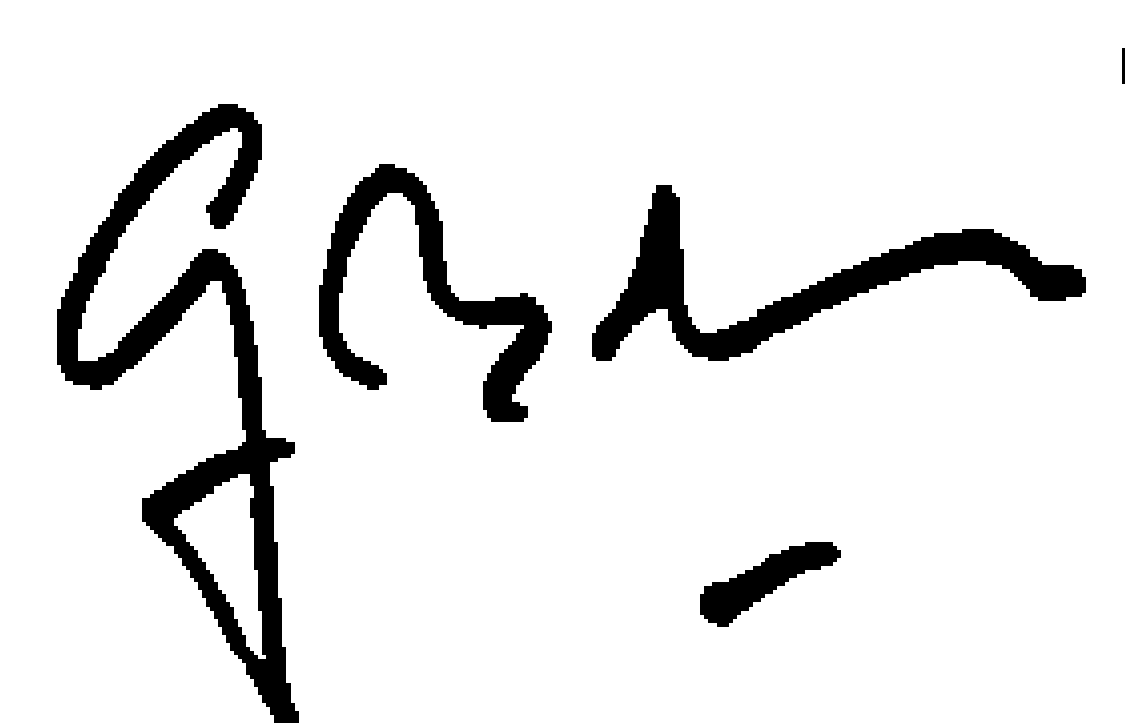
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 36-4 du même code.

5 – CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 229-13 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Monsieur Gaël BORDIER a travaillé de façon permanente pour la société et a perçu la somme de 52 500 € brut pour sa fonction de gérant et la somme de 3 600 € en tant que réalisateur intermittent. Jessica Lavenir a travaillé de façon intermittente et a perçu la somme de 29 440 € brut en tant que chargée de production.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan qui viennent de vous être présentés ainsi que le texte des résolutions.

Le gérant



Certific conforme à l'original

Edition du 01/04/17 à 08:17:09
N° 2050-SD2017

1

BILAN - ACTIF

ARL

Désignation de l'entreprise : <u>SIEM ETAGE PRODUCTION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>0 0 0</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>0</u>	
Numéro SIRET * <u>4 4 1 6 8 1 1 2 9 0 0 0 2 5</u>		Néant ☐	
		Exercice N clos le : <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	
		CX	
		AF	822 584
		AH	
		AI	3 919
		AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	
		AP	
		AR	67 733
		AT	23 330
		AV	
		AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	CS	
		CU	
		BB	
		BD	
		BF	
		BH	5 590
TOTAL (II)		BJ	923 156
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	
		BN	
		BP	
		BR	
		BT	
	CRÉANCES *	BV	
		BX	147 960
		BZ	17 331
	DIVERS	CB	
		CD	33 256
	Comptes de régularisation	CE	
		CF	85 672
CH		202	
CJ		284 421	
CK			
Charges constatées d'avance (3) *		CI	202
TOTAL (III)		CJ	284 421
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Écarts de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 207 577
		IA	864 827
			342 750

© Sage

Revenus : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

GR

②

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		51em ETAGE PRODUCTION		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	36 751	
	Report à nouveau			DH	172 220	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	12 169	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	229 940	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	12 700	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	25 818	
	Dettes fiscales et sociales			DY	74 186	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	106	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	112 810		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	342 750		
RENNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	112 810	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EJ		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

gch

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 51em ETAGE PRODUCTION							Néant ☐		
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	22 000	FB		FC	22 000		
	Production vendue biens * services*	FD		FE		FF			
		FG	414 136	FH		FI	414 136		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	436 136	FK		FL	436 136		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	55 596		
	Subventions d'exploitation					FO	32 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	210		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	523 942	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	146 529	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 378	
	Salaires et traitements*						FY	174 769	
	Charges sociales (10)						FZ	100 537	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	68 732	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	21 702	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	517 647	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 295	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	7 876	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	2 024	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 121	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	2 121	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 121		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	14 268		

(RENVUIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GA.

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise 51em ETAGE PRODUCTION				Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIE	17
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			IIG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIH	17
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				III	(17)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IIV	
Impôts sur les bénéfices * (X)				IIK	2 082
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IIJ	533 939
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IIJ	521 770
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IIN	12 169
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		IHY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		IHP	
		- Crédit - bail immobilier		IHQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IHI	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IIX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	21 584
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
		obligatoires		A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
AMENDES NOUZIÈRES			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			17		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

95.

5

IMMOBILISATIONS

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise : 51em ETAGE PRDUCTION										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	770 907	KE		KF	140 605
CORPORELLES	Terrains					KG		KII		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KI		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	63 219	KT		KU	4 514
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	8 440	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 890	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	86 549	LO		LP	4 514	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	5 590	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	5 590	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	863 046	OII		OJ	145 119		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3		4	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	85 009	LV		LW	826 503	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. de constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	67 733	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	8 440	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	14 890	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NI	91 063	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OÜ		M7		OÜ	
		Autres participations		IØ		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	5 590	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 590	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	85 009	OK		OL	923 156	OM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

93.

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2017

Exercice N clos le 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: Siem ETAGE PRODUCTIONNéant ☐

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 + col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 + col.2) + col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

99.

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise 51em ETAGE PRODUCTION										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	740 047	PF	59 852	PG		PH	799 899		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	42 658	QA	6 691	QB		QC	49 350		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 037	QE	844	QF		QG	1 881		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 354	QM	1 344	QN		QO	13 698		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	56 049	QV	8 879	QW		QX	64 928		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	796 096	ØP	68 731	ØQ		ØR	864 827		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général au net (NP + NQ + NR)	NW	Total général au net (NS + NT + NU)		NY	Total général au net (NW + NY)		NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations			SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

63

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGL

gr.

[illegible]

Am.

[illegible]

Ar.

[illegible]

7.

Désignation de l'entreprise 51em ETAGE PRODUCTION

[illegible]

fn.

[illegible]

Ar.

Désignation de l'entreprise 51em ETAGE PRODUCTION

[illegible]

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : 51em ETAGE PRODUCTION										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	5 590	UV		UW		5 590			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	147 960		147 960						
	Créance représentative de titres (Primes pour dépréciation prêts ou remis en garantie) (antérieurement constatée) UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	15 277		15 277						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 054		2 054						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	202		202						
	TOTAUX			VT	171 083	VU	165 493	VV	5 590				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d 1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	25 818		25 818							
Personnel et comptes rattachés			8C	6 657		6 657							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	36 991		36 991							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	28 749		28 749							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 790		1 790							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	12 700		12 700							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	106		106							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	112 810	VZ	112 810							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

gm.

Désignation de l'entreprise : 51em ETAGE PRODUCTION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						TOTAL I		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						14 268		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %						
		- imposées au taux de 19 %						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A								
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*							
	Majoration d'amortissement*							
	Abattement sur le bénéfice et les dividendes	Entreprises nouvelles - Chèques d'investissement ou déficits 44 optant	K9	Entreprises nouvelles 44 optant	L2	Agences d'investissement autorisées (art. 44 octies A)	L5	
		Pilotis de complémentarité avec CICE art. 44 octies B	L6	Incubateurs innovateurs (art. 209C)	K3	Zone de développement de la région (44 octies C)	PA	
		OPCVM art. 44 octies A)	OV	Revenus d'exploits à subventionner (art. 44 bis octies)	IF	Zone franche d'exportation (art. 44 quinquies)	XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		classe des déductions exceptionnelles pour les entreprises *	X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit	ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						TOTAL II		
III. RÉSULTAT FISCAL						391		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	13 877	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
- RÉSULTAT FISCAL - - - - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) - - - -						XN	13 877	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 51em ETAGE PRODUCTION

[illegible]

cf.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 51em ETAGE PRODUCTION

[illegible]

GA.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2017

Désignation de l'entreprise 51em ETAGE PRODUCTION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
NEANT	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{septies} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-I et L3211-I du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SE2017

Désignation de l'entreprise 51em ETAGE PRODUCTION										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	172 220	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
					- Autres réserves	ZD	36 751							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	56 751		Dividendes	ZE	20 000							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	228 971		Report à nouveau	ZG	172 220							
										TOTAL II		ZH	228 971	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)														
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	63 103		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 21 662										XQ	37 890		
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 630		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	42 905		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	146 529		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	5 378		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	5 378		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	84 534		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	22 651		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2016)*										ØB	184 545		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)										YP	1		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale										RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-4 si oui cocher 1 sinon 0) ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Handwritten signature/initials.

[illegible]

Am.

N° 2059-A-SD

[illegible]

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2017

Désignation de l'entreprise : 51em ETAGE PRODUCTION

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ ⑦
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

GA

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2017

Désignation de l'entreprise : 51em ETAGE PRODUCTION		Néant ☐ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Gm.

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E-SD2017

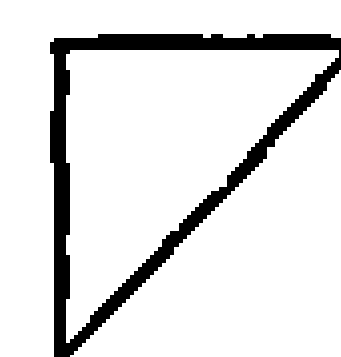
Désignation de l'entreprise : Siem ETAGE PRODUCTION					Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois 1 2		
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises	OA	22 000				
Production vendue - Biens	OB					
Production vendue - Services	OC	414 136				
Production stockée	OD					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	2 654				
Subventions d'exploitation reçues	OF	32 000				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OII	210				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT					
TOTAL I	OM	471 000				
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON					
Variation de stocks (marchandises)	OO					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	112 158				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	12 709				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU					
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	21 702				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY					
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9					
TOTAL 2	OJ	146 569				
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	324 432			
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	324 432				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	436 136				
Période de référence	GY	du	01012016	GZ	au	31122016
Date de cessation	HR					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.						

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 4 1 6 8 1 1 2 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 51em ETAGE PRODUCTION

ADRESSE (voie)

0

CODE POSTAL

0

VILLE

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME

Nom patronymique METGE

Prénom(s)

Nom marital

% de détention 46

Nb de parts ou actions 46

Naissance :

Date 06051952

N° Département

Commune DJIDJELI

Pays

Adresse :

N° 3

Voie

RUE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Code Postal 75011

Commune PARIS

Pays

Titre (2) M

Nom patronymique BORDIER

Prénom(s) GAEL

Nom marital

% de détention 49

Nb de parts ou actions 49

Naissance :

Date 30111970

N° Département 81

Commune LAVAURE

Pays

Adresse :

N° 39

Voie

RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

Code Postal 75011

Commune PARIS

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

92.

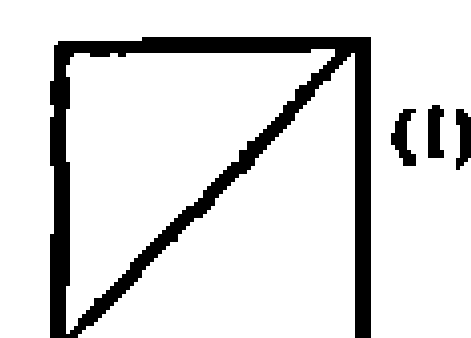
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2017

* N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 4 1 6 8 1 1 2 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 51^{em} ETAGE PRODUCTION

ADRESSE (voie) 0

CODE POSTAL 0

VILLE 0

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

53

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**CA17PROREC**[illegible]

55.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY[illegible]

2

Au titre de l'année N

Désignation et N° SIREN de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé						
Désignation et N° SIREN de la société tête de groupe						
Néant		Société bénéficiant du régime fiscal des groupes			PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE						
Crédit d'impôt				Montant		
CIC				391		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	5 870
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	652
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")	

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

gm.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

51em ETAGE PRODUCTION

5 PASSAGE PIVER

75010 PARIS

Numéro SIRET du principal établissement

44168112900025

Code APE

5911A

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats Imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	13 877
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
total lignes h à k		

l III. Bénéfices soumis au taux normal(a-c-h-i)

m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%(d-j-k)

gms